

# COMMUNE DE ROTT

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(PUBLIÉES LE 16 DECEMBRE 2021)

Nombre de membres élus : 11

Nombre de membres en fonction : 11

Nombre de membres présents : 9

Convocation du 6 décembre 2021

### COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

---

*L'an deux mille vingt-et-un, le quatorze décembre, à dix-neuf heures trente minutes,  
le Conseil Municipal de ROTT, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la Salle Communale,  
sous la présidence de M. STROHL Claude, Maire.*

Membres présents : STROHL Claude, BASTIAN Gabriel, EGLIN Yannick, HEIL Mickael,  
LEICHTNAM Cyrille, SCHAFFNER Céline, WALT Fabien, WALTZ  
Clément, WUST Grégory.

Membres absents excusés : BUCHI Alain, HEIMLICH Thierry.

#### **Délibération 2021-039 : Décision modificative. (Budget Communal)**

Vu l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération N°2021-009 du Conseil Municipal en date du 30 mars 2021 approuvant le Budget Primitif,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L.1612-1, L.1612-9 et L.1612-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

Monsieur le Maire explique qu'il apparaît nécessaire, dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

En section d'investissement, il convient notamment de prendre en compte la dépense suivante :

■ Travaux de carottage sur la place de la mairie réalisés par l'entreprise Grollemund LABOROUTES GRAND EST pour la somme de 2 887.20€ TTC.

Aucun crédits ni aucune dépense imprévue n'ayant été inscrits au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles », il convient de transférer 2 887.20€ du compte 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains » du chapitre 21 au compte 2031 « frais d'études » du chapitre 20.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :***

- ***d'approuver la présente décision modificative,***
- ***de procéder au paiement de la dite facture.***

**Délibération 2021-040 : Attribution des lots pour le marché relatif aux travaux d'aménagement de la place de la mairie et de sécurisation de la traversée du village.**

Vu la publication de l'avis de procédure adaptée le 04/10/2021,  
Vu la date limite de remise des offres et des candidatures fixée au 25/10/2021,  
Vu la réunion de la Commission d'appel d'offres le 04/11/2021 en présence de Monsieur le Maire, M. BASTIAN, Mme SCHAFFNER, M. WALTZ, M. LEICHTNAM, M. JACKY et Dorothee JACKY.  
Vu l'engagement d'une procédure de négociations auprès des entreprises COLAS, EJM, SATER pour le lot « voirie » et SOGECA, CITEOS, FRITZ Electricité pour le lot « réseaux secs ».  
Vu les résultats de l'appel d'offres après négociations en date du 10/11/2021,

Suite à ces négociations, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'attribution de marché a été notifiée le 30 novembre 2021 aux entreprises retenues comme suit :

- |  |   |
|--|---|
| ■ Lot 1 « travaux de voirie » : COLAS France,<br>Etablissement Bas-Rhin situé à Ostwald. | <b>303 755.43 € HT</b> (part commune)<br><b>68 121.74 € HT</b> (part CeA)<br><b>= 371 877.17 € HT</b> |
| ■ Lot 2 « réseaux secs » : SOGECA SARL<br>situé à Herrlisheim.                           | <b>100 645.92 € HT</b>  |

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :***

- ***d'approuver l'attribution des lots comme exposé par Monsieur le Maire.,***
- ***d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents marchés avec les entreprises concernées.***

**Délibération 2021-041 : Demande d'emprunt relatif aux travaux d'aménagement de la place de la mairie et de sécurisation de la traversée du village.**

Afin de financer les travaux d'aménagement de la place de la mairie et de sécurisation de la traversée du village, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de souscrire un emprunt auprès du Crédit Mutuel Alsace du Nord, 1 rue Marie Curie, BP 50011, 67161 WISSEMBOURG Cedex, aux conditions suivantes :

Montant :	350 000,00 €
Durée :	20 ans, soit 240 mois
Type de prêt :	taux fixe
Taux :	0,75 %
Remboursement :	trimestriel
Frais de dossier :	350,00 € (0.10% du montant autorisé)

Disponibilité des fonds : dès signature du contrat, soit en totalité soit par fractions et au plus tard le 31 mars 2022.

Remboursement anticipé : possible sans préavis et à tout moment avec paiement d'une indemnité de 5% du montant du capital remboursé par anticipation.

Amortissement : l'amortissement du capital sera constant

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :***

- ***de souscrire un emprunt auprès du Crédit Mutuel Alsace du Nord pour un montant de 350 000.00 €,***

- ***d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat avec le Crédit Mutuel Alsace du Nord et de procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit.***

**Délibération 2021-042 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 – Demande de subvention pour l'aménagement de l'aire de jeux de la commune.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux concernant l'aménagement de l'aire de jeux extérieurs de la commune pour un montant des travaux estimé à 23 575.00 € HT correspondant au devis présenté par la société SAS IMAJ (Installation et Maintenance des Aires de Jeux).

Pour ce projet, Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

COÛT PRÉVISIONNEL		RECETTES PRÉVISIONNELLES	
Travaux HT	23 575,00 €	<b>Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux État (env 20%)</b>	4 715,00 €
		<b>Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité - Région GRAND EST (env 40%)</b>	9 430,00 €
		Autofinancement	9 430,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 575,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23 575,00 €</b>

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :***

- ***d'approuver le projet de travaux concernant l'aménagement de l'aire de jeux extérieurs de la commune,***

- *d'approuver le plan de financement du projet,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la participation financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de signer tous les documents s'y rapportant.*

**Délibération 2021-043 :** **Dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité (Région Grand Est) – Demande de subvention pour l'aménagement de l'aire de jeux de la commune.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux concernant l'aménagement de l'aire de jeux extérieurs de la commune pour un montant des travaux estimé à 23 575.00 € HT correspondant au devis présenté par la société SAS IMAJ (Installation et Maintenance des Aires de Jeux).

Pour ce projet, Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

COÛT PRÉVISIONNEL		RECETTES PRÉVISIONNELLES	
Travaux HT	23 575,00 €	<b>Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux État (env 20%)</b>	4 715,00 €
		<b>Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité - Région GRAND EST (env 40%)</b>	9 430,00 €
		Autofinancement	9 430,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 575,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23 575,00 €</b>

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :*

- *d'approuver le projet de travaux concernant l'aménagement de l'aire de jeux extérieurs de la commune,*
- *d'approuver le plan de financement du projet,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la participation financière de la Région GRAND EST au titre du dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité et de signer tous les documents s'y rapportant.*

**L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h20.**